

Déclaration

95/36

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE RAYMOND CHAN,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT (ASIE-PACIFIQUE),
DEVANT
LA VANCOUVER SOCIETY IN SUPPORT
OF DEMOCRATIC MOVEMENT

VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE), LE 28 MAI 1995

ET POUR UNE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

DEVANT

LA CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA (ONTARIO), LE 6 JUIN 1995



Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans, le monde entier a été le témoin horrifié des événements tragiques survenus sur la place Tiananmen. Ces événements ont modifié à jamais la vie de nombreux Canadiens et Canadiennes. Ils nous ont poussés à agir. Nous nous sommes regroupés. Nous avons dit ce que nous pensions. Et nous avons influé sur le cours des choses.

En commémorant, une fois encore, la tragédie survenue le 4 juin 1989 sur la place Tiananmen, je suis étreint par l'émotion.

Je n'oublierai jamais le 4 juin 1989. C'était une journée de printemps ensoleillée typique de Vancouver, et je déjeunais au restaurant en compagnie de ma femme, Maureen, et de mes enfants, Justun et Christina. J'ai alors entendu quelqu'un près de nous dire : « Les militaires ont ouvert le feu sur la place Tiananmen. » Nous sommes rentrés en vitesse à la maison et, tandis que nous regardions ce spectacle horrible à la télévision, j'ai dit à ma femme : « Nous devons faire quelque chose. »

J'ai vite appris que de nombreux Canadiens et habitants d'autres pays du monde éprouvaient exactement le même sentiment. En l'espace de quelques heures, beaucoup de Canadiens, y compris moi-même, commençaient à s'organiser pour appuyer ces braves, hommes et femmes, de la place Tiananmen. Je me suis fait de grands amis dans le mouvement et, avec le temps, nous avons fondé ensemble la Vancouver Society in Support of Democratic Movement.

En fait, cette société a érigé à l'Université de la Colombie-Britannique, avec le concours de l'association des étudiants chinois de l'Université de la Colombie-Britannique et l'Alma Mater Society, une magnifique statue portant une plaque pour rappeler et honorer le courage du peuple chinois pendant cette période exceptionnelle et difficile.

Ma décision d'entrer en politique a été déterminée dans une large mesure par les événements de juin 1989. En voyant des Chinois et des Chinoises risquer leur vie pour une chose que nous tenons trop souvent pour acquise au Canada, je me suis rendu compte que je devais redonner quelque chose au pays qui m'avait si chaleureusement accueilli en 1969.

Après les élections fédérales d'octobre 1993, le premier ministre Jean Chrétien m'a nommé secrétaire d'État (Asie-Pacifique). Lorsque je l'ai rencontré pour discuter de ma nomination, il m'a exprimé clairement son respect pour le fait que j'avais le courage de mes convictions.

Je me suis rendu compte que mon nouveau poste m'offrait une occasion unique d'aborder ces questions aux plus hauts échelons du gouvernement, au Canada comme en Chine. Mes fonctions allaient m'amener à les voir sous un nouvel angle, mais le respect des droits de la personne et la promotion de la démocratie allaient demeurer prioritaires. Une année et demie plus tard, je suis fier de dire que je continue de me battre pour l'amélioration des droits de la personne en Chine comme ailleurs dans le monde.

Malheureusement, la situation des défenseurs chinois de ces mêmes droits ne s'est pas améliorée sensiblement depuis 1989. En effet, l'arrestation récente de plusieurs dissidents chinois en prévision du sixième anniversaire de la répression des manifestants sur la place Tiananmen et la surveillance stricte à laquelle d'autres sont soumis montrent une fois de plus que la Chine continue de violer les normes internationales en matière de droits de la personne.

Au Canada, nous nous préoccupons des droits fondamentaux de la personne. Au cours de la première année de mon mandat, notre ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et moi-même avons établi une politique cohérente et efficace à l'égard de la Chine. On y souligne trois objectifs également importants, soit : la prospérité et l'emploi, la paix et la sécurité, et la diffusion des valeurs et de la culture canadiennes, dont je veux vous entretenir aujourd'hui.

Notre attachement collectif à la liberté, à la démocratie et aux droits de la personne est une des valeurs les plus durables qui nous unissent comme Canadiens. Le respect des droits de la personne est essentiel à la paix et à la prospérité internationales, et il contribue à créer un climat mondial dans lequel nous pouvons le mieux poursuivre nos intérêts nationaux.

Comme je le pense depuis longtemps, donc, il s'agit de savoir non pas s'il faut promouvoir le bon gouvernement et la primauté du droit en Chine, mais comment le faire de la façon la plus efficace possible. Nous pensons qu'il y a différents moyens d'atteindre nos objectifs; ces moyens sont de nature à la fois multilatérale et bilatérale.

L'action collective, par l'entremise d'institutions multilatérales, constitue l'une des façons les plus efficaces d'exercer une influence. Dans ce sens, le Canada a coparrainé une résolution sur les droits de la personne en Chine lors de la dernière réunion de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Genève. On y exprimait l'inquiétude de la Commission au sujet des violations des droits de la personne et des libertés fondamentales qui continuaient d'être commises dans ce pays.

Le représentant du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme déclarait alors : « Le Canada est d'avis que la Chine reste en deçà des normes internationales au chapitre de l'incarcération de prisonniers politiques ainsi qu'en ce qui concerne l'équité et la transparence du système judiciaire, la liberté d'expression et la liberté de religion. »

Dans un autre secteur multilatéral, nous travaillons étroitement avec les organisations non gouvernementales canadiennes afin d'appuyer les efforts qu'elles déploient pour encourager le gouvernement chinois à revenir sur sa décision de déplacer la Conférence internationale sur la situation de la femme vers un endroit éloigné du centre-ville de Beijing. Nous voulons que cette conférence soit une tribune ouverte et nous l'avons fait savoir au gouvernement chinois.

Sur le plan bilatéral, notre premier ministre, M. Chrétien, a abordé la question des droits de la personne avec plusieurs dirigeants chinois, dont Li Peng et Jiang Zemin, lorsque lui et moi les avons rencontrés. Il a alors expliqué clairement que le Canada entend entretenir un dialogue constructif avec la Chine sur les questions de droits de la personne. Le ministre des Affaires étrangères, M. Ouellet, a dit la même chose à son homologue chinois, et je reprends moi-même la discussion de ces questions chaque fois que je rencontre des dirigeants chinois, comme le vice-premier ministre Zou Jiahua.

Le domaine de l'aide au développement est un champ d'action bilatérale différent, mais à de nombreux égards plus important. Il offre en fait un moyen de plus en plus fécond pour promouvoir les droits de la personne. Les projets relatifs aux droits de la personne, comme le renforcement des législatures et des organisations judiciaires indépendantes, sont une des grandes priorités de notre programme d'aide.

En Chine, nous coopérons dans des domaines de réforme juridique liés à la justice, à l'équité et à la participation, comme ceux des droits des femmes, de la législation du travail, du droit pénal et de l'équité en matière d'emploi. Nous collaborons également avec la Chine pour améliorer la production, la communication et la diffusion de l'information, et nous nous efforçons de renforcer la société civile en améliorant la capacité des organisations non gouvernementales à mener des activités de développement.

Nous mettons l'accent sur des points comme la transparence des activités gouvernementales et l'obligation de rendre des comptes à leur sujet, la comptabilité publique et la vérification, et les mécanismes de consultation du public. Nous croyons que cette approche contribuera en définitive à l'avènement de la primauté du droit et au respect des droits de la personne en Chine.

Le gouvernement canadien se concentre sur des initiatives précises et progressistes pour faire participer les décideurs de tous les niveaux à des programmes propres à favoriser des changements constructifs en Chine. Nous prenons ces initiatives multilatérales, bilatérales et de développement parce qu'elles représentent, à notre avis, la bonne ligne de conduite. Nous nous efforçons par là d'aider à améliorer la situation des droits de la personne en Chine.

Le Canada collabore notamment à la promotion des droits de la personne, du bon gouvernement et de la primauté du droit. Dans le cadre d'un programme conjoint, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Beijing préparent actuellement un plan d'aide à la réforme de la procédure pénale en Chine, afin que les droits des inculpés soient protégés. En outre, le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa et l'Université de droit international de Beijing contribuent à faire avancer la recherche et l'éducation conjointes dans les domaines des droits de la personne, du droit international et du développement

humain en Chine. Les associations des barreaux canadien et chinois organisent, entre autres, des conférences sur la profession d'avocat et l'exercice du droit au Canada.

Des programmes visant à améliorer les compétences des femmes entrepreneures, un programme de gestion de l'information statistique, ainsi qu'un projet visant à appuyer l'égalité des femmes en Chine en sont déjà à l'état d'ébauche. Le Canada appuiera la création de l'Institut chinois des juges et aidera les institutions chinoises à mettre au point des possibilités d'action sur les plans économique et social.

En somme, il y a plusieurs façons de contribuer à influencer et encourager la Chine à mieux respecter les droits de la personne. Sur le plan multilatéral, nous prenons des mesures au sein d'organismes comme les Nations Unies pour faire valoir notre point de vue. Sur le plan bilatéral, nous abordons les questions de droits de la personne avec nos homologues chinois. Et l'aide au développement nous permet de travailler avec la Chine pour renforcer des domaines cruciaux pour l'avancement des droits de la personne.

Le commerce est également un outil puissant. Il encourage la coopération, qui mène à l'intelligence et à la compréhension, lesquelles permettent à leur tour de mieux gérer des questions comme la promotion des droits de la personne.

Par ailleurs, les initiatives prises par des groupes de défense des droits de la personne continuent de faire voir à tous les intéressés que les Canadiens se soucient des droits de la personne. Soyez assurés que je continuerai à travailler en faveur de l'amélioration et du respect des droits de la personne et de la démocratie en Chine. Comme je le dis à mes collègues du Cabinet comme à mes homologues chinois, je suis un ami de la Chine. Oui, je vais continuer à m'élever contre les violations des droits de la personne en Chine, mais aussi à employer les moyens dont je dispose comme ministre du gouvernement fédéral pour aider ce pays à se développer de façon constructive.

Souligner les cas de violation des droits de la personne est essentiel. Le dialogue entre le Canada et la Chine est aussi essentiel, car il permet aux deux pays de partager leurs préoccupations et de jeter les bases nécessaires pour s'occuper activement de questions importantes comme les droits de la personne.

C'est la façon efficace de promouvoir le changement en Chine, et c'est la ligne de conduite que le gouvernement canadien et moi-même continuerons de suivre.

Merci.